

# Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif à un projet touristique susceptible de relever du 2<sup>e</sup> crédit cadre de 1,5 million de francs pour la mise en œuvre de projets éligibles au titre de la loi sur la politique régionale

**Ce rapport demeure confidentiel jusqu'à l'issue de la conférence de presse  
de présentation du projet qui sera tenue le jeudi 12 juin, à 10h.**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

## 1. Introduction

« Grâce au dynamisme de ses acteurs touristiques et à la valeur de son patrimoine naturel, culturel et historique, le Val-de-Travers parvient à attirer de plus en plus de visiteurs. » Extraites du programme de législature, ces lignes rappellent que l'accroissement du rayonnement touristique de la région est l'un des objectifs que s'est fixé le Conseil communal. Un objectif qui implique, notamment, d'améliorer la capacité d'accueil de la région, sous équipée d'un point de vue hôtelier.

Bien que cette faiblesse de l'offre se constate dans presque l'ensemble de l'Arc jurassien, il est essentiel de chercher à y remédier à l'heure où des moyens conséquents sont investis par les organes de promotion touristique dans la valorisation du Creux du Van et où la Maison de l'absinthe augmentera très certainement le nombre de visiteurs venant découvrir la région.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les démarches menées par le Conseil communal avec l'association Travers Express, qui a pour objectif de transformer la gare de Travers et ses environs en hôtel-restaurant. Bien que ce projet, initié en 2009, ne soit pas encore sur le point d'aboutir, il nous paraît important de vous informer à ce stade de son état d'avancement.

## 2. Point de situation des crédits cadres liés à la nouvelle politique régionale

Fin 2012, votre autorité acceptait un crédit cadre de 1,5 million de francs pour la mise en œuvre de projets éligibles au titre de la loi sur la politique régionale. Cette décision s'inscrivait dans la lignée de celle précédemment empruntée, qui avait conduit à l'adoption, en 2009 déjà, d'un premier crédit cadre d'un montant similaire.

Permettant de soutenir des projets contribuant au développement de la région, ces outils ont montré leur utilité, jouant à la fois des rôles de facilitateur et de levier dans la recherche de fonds. Ainsi, à fin 2013, le 1<sup>er</sup> crédit cadre avait permis d'allouer 916'500 francs à huit projets<sup>1</sup> ayant obtenu des soutiens NPR du Canton et de la Confédération, sous forme d'aides à fonds perdus et/ou de prêts sans intérêt, d'un montant total de plus de 1,3 million de francs.

Le 2<sup>e</sup> crédit cadre a quant à lui soutenu à ce jour deux projets : celui de la Maison de l'absinthe (aide de 195'000 frs, complétée par une aide du Canton de 390'000 frs) et celui de la rénovation, actuellement en cours, du Musée régional du Val-de-Travers (aide de 140'000 frs, liée à une aide du Canton de 100'000 frs et un prêt sans intérêt du Canton également de 140'000 frs).

<sup>1</sup> Le détail des projets soutenus figure dans les annexes des comptes 2013.

Pour rappel, le programme 2012-2015 de la NPR nous est particulièrement favorable, puisqu'il s'articule autour de deux domaines qui nous concernent directement : la consolidation des filières industrielles (dont relève le soutien à la rénovation du Musée, qui vise à ancrer davantage le renouveau horloger dans le passé de la région) et le développement de l'attractivité touristique. La Maison de l'absinthe, mais aussi l'objet concerné par le présent rapport, s'inscrivent évidemment dans ce deuxième domaine.

### **3. Point de situation du secteur touristique dans la région**

Ce rapport d'information n'entend pas passer en revue de manière détaillée l'état du secteur touristique à Val-de-Travers. Il nous semble toutefois important d'en relever quelques éléments déterminants en lien direct avec la transformation de la gare de Travers.

#### **3.1 Offre touristique**

Comme le relève le programme de législature, Val-de-Travers peut se réjouir d'une offre touristique attractive et variée, marquée par la présence d'acteurs de poids, Goût & Région en tête, et d'autres de taille plus modeste, bénévoles parfois, mais tout autant motivés. Soutenu par le premier crédit cadre et porté par l'association Destination Val-de-Travers, le Pass'Temps a permis de fédérer un grand nombre d'entre eux et d'offrir un produit original aux visiteurs. Les atouts naturels de la région n'en restent pas moins le principal attrait de celle-ci, puisque l'on estime à 100'000 le nombre de visiteurs arrivant chaque année à Noiraigue pour découvrir les Gorges de l'Areuse ou le Creux du Van.

Val-de-Travers attire ainsi essentiellement les excursionnistes (visiteurs d'un jour), à l'image de la région Jura & Trois Lacs. Selon les estimations des professionnels du tourisme, au moins 70% des visiteurs de cette région n'y dorment pas. Un taux important, qui signifie toutefois que le 30% des touristes y passent une nuit au moins.

#### **3.2 Hébergement**

Si l'accueil en parahôtellerie s'est fortement développé à Val-de-Travers au cours des dernières années, l'hôtellerie n'a pas connu la même évolution. A ce jour, l'Hôtel de l'Aigle (\*\*\*), à Couvet, est le seul établissement recensé par Tourisme neuchâtelois dans la commune. Fortement prisé pendant la belle saison, où il affiche régulièrement complet, cet hôtel de qualité reste confronté à la problématique d'une fréquentation plus faible en basse saison.

#### **3.3 Potentiel de développement**

Avec l'ouverture prochaine de la Maison de l'absinthe, Val-de-Travers comptera sur son sol une attraction touristique majeure supplémentaire, qui s'ajoutera aux Mines d'asphalte, au caveau Mauler, au site de La Robella (dont les perspectives de développement restent à préciser) ou encore aux infrastructures communales de sport et de loisirs pour ne citer que les destinations les plus fréquentées. A ces offres en constante évolution s'ajoutent les démarches de développement portées par Neuchâtel Tourisme, Jura & Trois Lacs ou encore Suisse Tourisme ; ainsi du vaste programme Enjoy Creux du Van piloté par le premier, de la valorisation promotionnelle du même site par le second ou encore de la récente intégration du Val-de-Travers par le troisième dans son nouveau concept de « route suisse » qui fait étape dans notre région.

Le crédit d'un million de francs voté par le Conseil général pour la promotion démographique et économique de Val-de-Travers inclut de son côté un volet touristique, qui permettra encore d'améliorer la notoriété de la région selon des actions qui restent à préciser. Le contexte est encore marqué depuis plusieurs années par une hausse des nuitées hôtelières dans l'arc jurassien, qui contraste avec l'évolution moins positive constatée à l'échelle du pays et témoigne

ainsi de l'intérêt croissant pour notre région. A noter encore la diminution de l'offre hôtelière en France voisine, qui peut s'avérer favorable pour l'augmentation de la capacité de notre côté de la frontière compte tenu des différents projets touristiques transfrontaliers réalisés ou en cours.

## **4. Projet de l'association Travers Express**

### **4.1 Historique**

Fin 2009, apprenant la démolition prochaine de la gare de Travers, plusieurs habitants s'unissaient pour demander son sauvetage. Une pétition, signée par plus de 1200 personnes, était remise en 2010 aux CFF, qui permettaient à ce groupe constitué plus tard en association de proposer un projet de réhabilitation de la gare. Après s'être vu refuser une première proposition, l'association avait repris ses réflexions, s'était entourée d'un ancien étudiant de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), puis avait livré une nouvelle copie prévoyant de transformer la gare en restaurant et de développer, dans son prolongement sur la place adjacente, un complexe hôtelier de deux étoiles, prenant place dans seize faux wagons comprenant une trentaine de chambres d'une capacité de 60 lits, le tout dans un style « Belle Epoque ».

Avec l'appui du Conseil communal de Val-de-Travers, une étude de faisabilité a alors été commanditée. Elle a été réalisée par cinq étudiants de l'EHL avant d'être soumise à la Société suisse de crédit hôtelier, qui, moyennant quelques points à approfondir, a jugé le projet viable. En 2013, le dossier technique bouclé, l'association Travers Express, avec l'appui du Conseil communal, a repris contact avec les CFF. Début 2014, les CFF ont donné leur accord quant à la transformation de la gare, en acceptant de vendre le bâtiment et la parcelle nécessaire à la partie hôtelière. Les CFF ont toutefois posé une condition : que la commune, et non l'association, en soit l'acquéreur. Après négociation quant au prix de vente, le Conseil communal a accepté la proposition, sous réserve de la concrétisation du projet et de son soutien par la nouvelle politique régionale.

### **4.2 Opportunité et conditions d'un soutien communal**

La volonté de créer un hôtel à Travers s'inscrit pleinement à notre sens dans le cadre du programme quadriennal de la NPR. Conscient que ce projet pourrait contribuer fortement au développement touristique de la région, le Conseil communal a décidé de s'associer très tôt aux réflexions, en accompagnant l'association dans ses démarches auprès du Crédit hôtelier d'abord, des CFF ensuite. Si l'aide envisagée initialement devait permettre aux porteurs du projet de disposer de fonds propres, la demande des CFF de voir la commune acquérir le terrain a été jugée acceptable par le Conseil communal, les montants en question restant relativement proches. Ils devraient, au final, se situer en dessous de 500'000 francs.

Outre la nécessité de l'octroi par le Canton d'un soutien NPR et la concrétisation du projet, le Conseil communal a fixé deux conditions à son aide : que l'association se transforme, à terme, en fondation (avec un siège du conseil revenant à la commune) et que des contacts soient pris avec Matthias von Wyss, exploitant de l'Hôtel de l'Aigle, afin de réfléchir aux synergies possibles entre les deux établissements. Les conditions liées à la mise à disposition du site, contre un droit de superficie ou un loyer préférentiel permettant le développement du projet avec part éventuelle au chiffre d'affaires, restent à préciser.

### **4.3 Plan de financement du projet**

Acquisitions immobilières non comprises, le budget de rénovation du bâtiment et la construction de l'hôtel avoisine les 3,5 millions de francs. Il s'agit donc d'un projet ambitieux, qui nécessitera de trouver des appuis solides s'ajoutant aux montants obtenus dans le cadre de la NPR. Les

démarches auprès des institutions et fondations susceptibles de soutenir cette rénovation seront entreprises dès cet été. Leurs succès espérés représenteront une nouvelle preuve de la viabilité du projet. A noter que si le Val-de-Travers se situe actuellement en dehors du périmètre permettant de bénéficier d'un prêt sans intérêt du Crédit hôtelier, les efforts menés par le Canton dans l'extension de cette zone devraient porter leurs fruits dans un délai compatible avec ce projet.

#### **4.4 Exploitation**

Le modèle d'exploitation du complexe reste à préciser, en fonction notamment des discussions à mener avec Goût & Région. L'un des enjeux d'un point de vue hôtelier sera la gestion de la fréquentation en basse saison ; le projet prévoit pour y remédier une modularité de plusieurs chambres, qui pourront également être louées en studios indépendants, susceptibles dès lors d'intéresser notamment les grandes entreprises valloisannes ou leurs prestataires pour leurs collaborateurs effectuant des séjours dans la région. La capacité de l'hôtel permettra par ailleurs d'accueillir des groupes se déplaçant en car, ce qui comblera ainsi un manque régulièrement constaté dans notre région.

#### **4.5 Composition de l'association et de la fondation**

L'association, qui compte cinq membres, est présidée par Madame Denyse Hay, de Couvet. La fondation à créer s'est déjà trouvé un président, en la personne de Monsieur Philippe Gnaeggi, ancien conseiller d'Etat neuchâtelois, dont les compétences et les connaissances seront certainement très utiles en vue de la concrétisation du projet.

### **5. Décisions à venir du Conseil général**

Bien que le financement communal de ce soutien soit assuré par le crédit cadre octroyé à fin 2012, il appartiendra au Conseil général d'approuver le moment venu l'acquisition du terrain et du bâtiment, de même que le changement d'affectation de la zone. Un nouveau rapport, plus précis dans ses parties présentant l'exploitation du site, son *business plan* et les modalités de mise à disposition des lieux, sera donc remis au Conseil général lorsque la recherche de fonds aura abouti. Le Conseil communal tiendra volontiers informé votre autorité de l'avancement du projet.

### **6. Conclusions**

Estimant que le tourisme est appelé à continuer son développement au Val-de-Travers et dans l'ensemble de l'Arc jurassien, persuadé en outre que notre région a une carte à jouer en augmentant sa capacité hôtelière, le Conseil communal est convaincu de la pertinence de ce projet. Si sa réalisation reste soumise à la capacité qu'aura l'association Travers Express à lever les fonds nécessaires, nous avons bon espoir que l'accord trouvé avec les CFF et l'engagement de la commune permettront de lancer ces recherches sur les meilleurs rails possibles.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 3 juin 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LA PRESIDENTE :                      LE CHANCELIER :

Chantal Brunner

Alexis Boillat